

Conditions Générales de Vente

Préambule

Blackstage Événementiel offre à ses clients des prestations consistant en l'organisation et/ou la coordination d'événements sur-mesure.

Les présentes conditions générales de ventes sont relatives à Blackstage Événementiel. Elles définissent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés à ses clients. Préalablement à la signature du contrat, le client se doit de lire les conditions générales de ventes que Blackstage Événementiel lui aura fait parvenir par mail.

Le client s'étant déclaré intéressé par cette offre de service délègue à Blackstage Événementiel la responsabilité des services proposés par la signature obligatoire d'un contrat. Le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours au-delà duquel les présentes conditions générales de ventes sont destinées à définir leurs droits et obligations réciproques.

En cas d'une quelconque modification de ces conditions générales de vente, Blackstage Événementiel en avisera immédiatement le client, pour les soumettre à validation.

1. Conditions d'application

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les prestations effectuées par Blackstage Événementiel. Elles sont adressées au client en même temps que le contrat de vente. Toute acceptation du contrat implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions à l'exclusion de tout autre document.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières figurant au contrat signé par le client, les dispositions du contrat sont seules applicables.

2. Devis

Toute intervention de Blackstage Événementiel fait obligatoirement l'objet d'un devis détaillé et personnalisé remis au client en main propre, par courrier ou par mail. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminés à partir de la demande du client ainsi que les modalités et coûts.

Les prix figurants sur les devis sont garantis jusqu'à la date d'option. Passée cette date, le devis devient caduc, et les tarifs et conditions appliquées ne sont alors plus garantis et sont susceptibles d'être modifiés.

3. Contrat et délais de rétractation

Le client délègue à Blackstage Événementiel la responsabilité de l'organisation et/ou la coordination de l'événement correspondant, au stade du présent, aux critères inscrits dans le contrat. La réservation de la prestation se fait exclusivement par le client auprès de Blackstage Événementiel, par la remise du contrat dûment accepté et signé.

Un avenant pourra être établi en ce qui concerne les prestations hors devis et/ou toute modification des prestations prévues telles qu'elles résultent de l'accord entre les deux parties.

Le règlement des prestations hors devis et/ou modification des prestations initiales devra intervenir sous huit jours à compter de la date d'exécution.

Selon les articles L.221-18 et L.221-5 du Code de la Consommation, le client est informé que :

- Le délais de rétractation est de 14 (quatorze) jours calendaires à compter du lendemain de la conclusion du contrat. Si il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le client peut se rétracter sans justifier sa décision.
- Le droit de rétractation du client peut être écarté ou ne pas exister dans certains cas, notamment dans les contrats de prestations de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution à commencé après son accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation, formulé par écrit à Blackstage Événementiel.
- Dans le cadre d'une demande spécifique du client (ajout d'une ou plusieurs nouvelles prestations non prévues) dans le contrat signé par les deux parties, dans un délais de deux mois par rapport à la date de l'événement, le client ne pourra bénéficier du délai de rétractation et devra donner son accord par écrit à Blackstage Événementiel, afin qu'elle puisse engager dès que possible les actions nécessaires pour mener à bien la tâche confiée.

4. Obligations de l'Event Planner

Pendant toute la durée du mandat, Blackstage Événementiel s'engage à mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans le devis. À la demande du client, Blackstage Événementiel réalise un premier rendez-vous libre de tout engagement financier du client. Ce premier contact permet de lister les paramètres de prestation envisagés par le client. Les obligations de Blackstage Événementiel quant au respect des critères pourront être redéfinies si un cahier des charges plus précis est établi et accepté par les deux parties. Blackstage Événementiel tiendra régulièrement informé le client de l'évolution de son dossier et lui fournira les descriptifs des prestations sélectionnées.

Blackstage Événementiel s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le client qui seront jugées comme confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux, qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

Les données divulguées par le client sont conservées par Blackstage Événementiel le temps nécessaire à la gestion et au traitement du dossier et seront archivées pour une durée raisonnable. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », le traitement des informations nominatives relatives au client fait l'objet d'une déclaration auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne et qu'il peut exercer auprès de Blackstage Événementiel.

5. Obligation du client

Le client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont Blackstage Événementiel aurait besoin. Le client s'oblige à accepter et à accomplir les conditions particulières des intervenants sélectionnés et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement des sommes dues.

Blackstage Événementiel ne prenant pas de commissions sur les prestations des autres prestataires, le client s'engage à régler acomptes et factures directement avec ces différents prestataires dans les temps impartis. Blackstage Événementiel se désengage de toute responsabilité des autres prestataires.

6. Les tarifs

Les tarifs tels que figurant sur le devis sont indiqués en euros et ne sont payables exclusivement dans cette devise quelle que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci à la date indiquée. Les prix sont majorés des taxes et taux en vigueur à la date de facturation.

Les honoraires perçus au titre de la prestation de Blackstage Événementiel sont valables pour l'étude d'un événement situé dans un rayon de 50km (100km aller/retour) autour du siège social à Vitré. Dans le cadre d'une prestation en dehors de cette zone, les frais de déplacement (0,40 €/km) et d'hébergements peuvent être facturés en sus et devront être réglés par le client au solde du montant global.

Ces honoraires sont valables pour un événement de 120 invités adultes (plus de 18 ans) maximum. Au delà de ce chiffre, un supplément de 2€ par invité adulte peut être facturé en fonction de la prestation choisie par le client, et devront être réglés par le client au solde du montant global.

7. Modalités de paiement

Pour être prise en compte, toute réservation de la prestation doit être accompagnée du paiement d'un premier acompte intervenant 15 jours après la signature du contrat et telle que figurant sur ce dernier. Ce premier acompte s'élève à trente-cinq pour cent (35%) du prix total de la prestation. La réservation est acquise après réception et encaissement effectif du premier acompte. Suite à cet encaissement, le client reçoit une facture valant confirmation de la validation de la réservation de la prestation.

A défaut de ce paiement effectif du premier acompte, la réservation est annulée de plein droit et Blackstage Événementiel immédiatement déchargée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas, le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par Blackstage Événementiel à titre d'indemnité contractuelle irrévocable de résiliation de contrat.

Le paiement d'un deuxième acompte de trente-cinq pour cent (35%) du montant total sera effectué par le client à mi-parcours avant la date d'exécution de la prestation choisie et telle que figurant sur le contrat. A défaut de ce paiement effectif du deuxième acompte ou en cas de désistement du client faisant suite au paiement de ce deuxième acompte, la réservation est annulée de plein droit et Blackstage Événementiel immédiatement déchargé de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas, le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par Blackstage Événementiel.

Le règlement du solde du montant total (30% restants et frais annexes) sera demandé au plus tard 15 jours avant l'exécution de la prestation choisie et telle que figurant sur le contrat. A défaut de ce paiement effectif du solde ou en cas de désistement du client faisant suite au paiement de ce solde, la réservation est annulée de plein droit et Blackstage Événementiel immédiatement déchargé de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas, le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par Blackstage Événementiel.

Des modalités de paiement différentes peuvent être mise en oeuvre à la demande du client. Dans ce cas, les modalités notifiées sur la contrat prévalent de celle présentes dans ces CGV.

Les paiements seront effectués par virement bancaire.

8. Défaut de paiement et pénalités de retard

Sauf acceptation expresse de Blackstage Événementiel, les factures sont payables au comptant au jour de la réception de la facture par le client. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités calculées sur l'intégralité des sommes dues au taux de 6 (six) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, en application des dispositions de la loi du 4 août 2008, dite loi LME. Cette pénalité court de la date d'échéance mentionnée sur la facture.
- Le remboursement par le client de tous les frais de dossiers et de recouvrement contentieux des sommes dues, y compris des honoraires d'officiers ministériels, d'huissiers ou personnels juridiques autorisés.
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues par le client à la date de constatation du non-paiement.

9. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours (15 jours) ouvrés qui suivent une mise en demeure du client par Blackstage Événementiel, par tout moyen que ce soit, pour un retard de paiement assorti ou non de pénalités de retard, le client ne s'est pas acquitté des sommes dues, le contrat est résolu de plein droit et Blackstage Événementiel sera déchargé immédiatement de toutes obligations envers le client.

A défaut de ce paiement effectif du premier acompte, la réservation est annulée de plein droit et Blackstage Événementiel immédiatement déchargée de toutes obligations envers le client. Dans ce dernier cas, le client ne peut prétendre au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par Blackstage Événementiel à titre d'indemnité contractuelle irrévocable de résiliation de contrat.

10. Clause de non renonciation

En aucun cas, le fait que Blackstage Événementiel s'abstienne de réclamer l'exécution d'une obligation à laquelle elle peut prétendre ne pourra être interprété comme une renonciation de sa part à l'exécution de ladite obligation, quelle que soit la durée de son abstention ou de sa tolérance.

11. Responsabilité

Le Client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.

A cet effet, le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout convive le cas échéant, à tout recours à l'encontre de l'événement planner en cas de survenance de l'un quelconque des événements précités. Blackstage Événementiel décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations ...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels, ...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons ...).

Blackstage Événementiel sera déchargé de toute obligation au cas où un événement de force majeure ou de cas fortuit, surviendrait (grève, incendie, dégât des eaux ...).

En aucun cas Blackstage Événementiel ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est (sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du client. Si après d'éventuelle dénonciation du contrat, le client venait à réaliser ou faire réaliser l'événement qui aurait été défini par l'événement planner, une somme égale à 50% du projet plagié serait due à l'événement planner.

En aucun cas il est inclus dans les prestations de Blackstage Événementiel la garde et la responsabilité de mineurs (moins de 18 ans). Les tarifs sont en conséquence basés sur le nombre d'invités adultes.

12. Force majeure & cas fortuit

Est considéré comme un cas de force majeure ou un cas fortuit tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil, indépendant de la volonté de Blackstage Événementiel et faisant obstacle à la réalisation des prestations de services vendues, notamment et à titre d'exemples les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les pandémies, le blocage des télécommunications, les guerres, les attentats...(cette liste n'est pas exhaustive) ainsi que les raisons de santé graves.

13. Annulation

Annulation du fait du client :

En cas de désistement, refus ou annulation de la part du client, Blackstage Événementiel sera libéré de toute obligation envers le client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date, ni au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par Blackstage Événementiel à titre d'indemnité de résiliation contractuelle irréductible.

Toute annulation à l'initiative du client devra faire l'objet de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas d'annulation à l'initiative du client, qu'elle qu'en soient les causes (à l'exclusion de causes résultant de cas de forces majeures), des frais correspondant à la totalité des honoraires seraient dus par le client, si cette annulation intervient dans un délai inférieur à six mois par rapport à la date de l'événement.

Néanmoins, si un report pour cas de force majeure (raison familiale et/ou de santé graves) est demandé par le client uniquement dans un délai supérieur à trois mois avant la date de l'événement, Blackstage Événementiel étudiera la situation au cas par cas.

Si le report est accepté par Blackstage Événementiel, un nouveau devis sera alors proposé au client. Les sommes déjà versées seront conservées par Blackstage Événementiel au titre d'indemnités et le client ne peut prétendre à aucun remboursement. Un report ne peut avoir lieu qu'à titre exceptionnel et qu'une seule fois, sous réserve d'acceptation de Blackstage Événementiel. Si le report est refusé par Blackstage Événementiel, l'événement sera considéré comme annulé par le client.

En cas d'annulation sans préavis ou si le client venait à ne pas se présenter le jour de l'événement, Blackstage Événementiel se réserve le droit de demander des indemnités compensatoires couvrant les frais liés à une annulation sans préavis.

Annulation du fait de Blackstage Événementiel :

En cas d'annulation justifiée par Blackstage Événementiel d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuées à son client, Blackstage Événementiel présente une assurance responsabilité civile professionnelle (MAIF). Elle ne saurait être tenue responsable des retards dans l'organisation dus à des cas de force majeure tels que accidents de la circulation, accidents humains, grèves, intempéries, révoltes, manifestations, etc (liste non exhaustive). Blackstage Événementiel conseille donc vivement au client de se rapprocher de son assureur afin de souscrire une assurance annulation de l'événement et des prestations telles que figurant au devis.

14. Confidentialité et droit à l'image

Blackstage Événementiel s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte et au nom de Blackstage Événementiel ou en relation avec l'activité de Blackstage Événementiel dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine. Le client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Blackstage Événementiel s'engage à s'assurer que les données personnelles et nominatives du client sont à jour, exactes et complètes. Le client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant directement Blackstage Événementiel par lettre recommandée avec accusé de réception.

Blackstage Événementiel est susceptible de diffuser, fixer, reproduire et/ou exploiter tout ou partie des données de l'évènement dans ses présentations commerciales. Sont considérées comme données de l'évènement toute photographie et vidéo en relation avec l'évènement, qui lui auraient été cédées à titre provisoire ou définitif par le client. Par les présentes, le client reconnaît céder, sans contrepartie financière ou pécuniaire de quelque nature que ce soit, les droits afférents aux données de l'évènement et autoriser expressément leur publication, en nombre illimité, dans le monde entier, en tous formats, en couleur et/ou noir et blanc, sur Internet et ou tous supports publicitaires connus actuels ou à venir, à diffuser son image avec le logo de Blackstage Événementiel au sens de l'article 9 du code civil et de la jurisprudence associée, notamment le droit à l'image.

Le client déclare être informé des dispositions du présent article et disposer de la possibilité de refuser toute publication et cession de droits de données de l'évènement en portant la mention « Lu et approuvé, refus de publication et de cession de droit » sur le contrat tel que défini l'article 2.

En conséquence, le client garantit Blackstage Événementiel contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image et qui seraient susceptible de s'opposer à leur diffusion.

Le client reconnaît d'ores et déjà être informé et accepter que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion de l'agence. Blackstage Événementiel ne prend à son égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation pour tout ou partie des images enregistrées. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la signature des présentes, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de son état civil actuel.

15. Réclamation

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Blackstage Événementiel dans un délai de huit jours maximum après la fin de la manifestation.

16. Litige

Tout litige en relation avec Blackstage Événementiel est soumis au droit français. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents de Rennes (35)